

Décision

Générale

colonial

Décision n° 995 relative à la commission des bourses.

n° 995

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 septembre 1949

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro

30 septembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1814, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté local n° 998 du 10 septembre 1940 instituant, une commission des bourses

Sur la proposition du chef du service de l'enseignement

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er —La Commission des bourses créés par l'arrêté susvisé est composée ainsi qu'il suit : M. le chef du service de l'enseignement, président; M. le chef du service des finances, membre; M. le 'délégué, idu. Cou.ssl représentatif, membré; M. Depouilly, directeur de l'école de Djibouti, membre; Mme. Pottier, institutrice de 4° classe, membre; M. Gainet,, instituteur de 63 classe, membre; M. Terriss-ei, instituteur de S » classe, membre; M. Geoffroy,, receveur des postes, membre, M. Abdou Mohamr.il Bourhan, commisadministratif, membre. Art, 2. —La présente décision; sera publiée et communiquée partout où. besoin sera.